



CFI/10

Collection des affiches de syndicats CFDT

(ca 1964-ca 1977)

CFI/10/1-8

Inventaire analytique numérique

Date de diffusion : avril 2017

INTRODUCTION

Identification

Référence

FRCFDT_CFI_10

Intitulé

Collection des affiches de syndicats CFDT

Dates

Ca 1964-ca 1977

Niveau de description

Pièce

Importance matérielle et support de l'unité de description

La collection se compose de 8 pièces sur support papier.

Contexte

Nom des producteurs

Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne (STIC-CFDT)

Syndicat parisien de la Banque CFDT

Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne

Syndicat CFDT de l'énergie atomique

Histoire des producteurs

La CFDT est une confédération de syndicats de salariés, structurés par branche, dans des fédérations professionnelles, ainsi qu'au niveau territorial, dans des organisations décentralisées. On parle aussi de structuration par « branches » ou par « niveaux ». Dans les entreprises, les salariés sont organisés dans des sections syndicales d'entreprise ; ils siègent dans les instances représentatives du personnel et consultent les adhérents pour promouvoir leurs droits. À un autre niveau le syndicat regroupe les sections syndicales d'entreprises issues d'une même branche professionnelle dans un secteur géographique donné.

Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne (STIC), 1913-1997 :

Afin de fédérer les ouvriers de la chimie de la région parisienne, le Syndicat des travailleurs des industries chimiques est créé en 1913. En approuvant la « déclaration de principe » annonçant les statuts de la Confédération CFDT (Congrès de Paris, novembre 1964), le STIC approuve les orientations de la CFDT et donc de la Fédération unifiée de la chimie CFDT (FUC). Suite à un processus de rapprochement, les deux fédérations CFDT de la chimie (FUC) et de l'énergie (FGE) fusionnent en mai 1997 dans une Fédération chimie-énergie (FCE). Dans les territoires, les syndicats se rapprochent de la même façon, et en Île-de-France, le STIC-CFDT fusionne en juin 1997 avec le Syndicat chimie CFDT de Seine-et-

Marne (SCCSM), donnant naissance au Syndicat chimie-énergie d'Île-de-France (SECIF-CFDT).

Syndicat parisien de la Banque CFDT :

Quelques années après sa création [197 ?], le Syndicat parisien de la Banque CFDT prend rapidement le nom de Syndicat du personnel des banques et établissements financiers de la région parisienne. En 1984, le syndicat est le deuxième syndicat CFDT de la région parisienne par son nombre d'adhérents¹. Il est renommé avant 2005² Syndicat parisien des affaires économiques et des finances (SPAEF).

Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne :

Depuis son congrès de Poitiers (20-23 septembre 1949), la fédération des syndicats chrétiens des PTT se composait de sept syndicats nationaux catégoriels : Syndicat du cadre supérieur des services administratifs ; Syndicat du cadre supérieur des services d'exécution ; Syndicat des receveurs et des chefs de centre ; Syndicat du cadre de contrôle ; Syndicat du cadre d'exploitation ; Syndicat du personnel employé ; Syndicat des services techniques et des ouvriers. Deux changements ont lieu lors du congrès de Châtelguyon (3-7 mai 1963) : l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe dirigeante menée par Jean Boyer, plus proche des orientations de la Confédération et surtout un bouleversement structurel profond. La Fédération supprime alors les syndicats nationaux catégoriels, pour les remplacer par des syndicats départementaux intercatégoriels. C'est dans ce contexte qu'est créé le syndicat PTT-CFDT de la région parisienne. En 1974, l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat fait craindre aux personnels des postes, télégraphes et téléphones (PTT) un retour en force des thèses libérales, un démantèlement et une privatisation des postes, télégraphes et téléphones (PTT). C'est l'une des raisons pour laquelle le syndicat s'engage dans la plus longue grève nationale des PTT qui dura six semaines (17 octobre-2 décembre 1974). L'action démarre le 17 octobre, à l'initiative de la CFDT et de la CGT, au centre de tri de Paris PLM, suite au refus du Directeur du centre de recevoir une délégation de masse ; la revendication avancée étant l'insuffisance notoire des effectifs, mais aussi des conditions de travail. En 1988, des adhérents du syndicat organisés dans l'extrême gauche et qui pratiquaient l'entrisme au sein de la CFDT, jusqu'à prendre la direction de structures dont celle du Syndicat PTT-CFDT d'Île-de-France, mènent la grève dure dite des « camions-jaunes » (14 octobre-18 novembre 1988). Désavoués par la Confédération, ils font sécession et fondent le 16 décembre 1988 le syndicat SUD-PTT. En octobre 2005, lors d'un congrès fondateur tenu à Dijon, la Fédération unifiée des postes et télécommunications (FUPT-CFDT) fusionne avec la Fédération CFDT de la Culture (FTILAC) et la branche *Service aux entreprises* de la Fédération CFDT des Services, pour donner naissance à l'actuelle Fédération CFDT F3C (Communication, Conseil, Culture). À cette occasion, le syndicat PTT-CFDT de la région parisienne devient le Syndicat francilien 3C des postes, finances et distribution.

Syndicat CFDT de l'énergie atomique

Le Syndicat CFDT de l'énergie atomique a connu plusieurs dénominations. Quelques années après sa création [196 ?], il est renommé Syndicat national CFDT du personnel du

¹ « Résultats – Congrès des 1 & 2 février 1984 », dans *Infos Banques*, publication du Syndicat du personnel des banques et des établissements financiers de la région parisienne, mai-juin 1984, p.23. Archives interfédérales, FN/17/456.

² *Aide à la prise en charge syndicale*, UD CFDT Paris, brochure de 24 pages, mai 2005, p. 22 [en ligne]. Disponible sur <<http://docplayer.fr/11187042-Aide-a-la-prise-en-charge-syndicale.html>>.

Commissariat à l'énergie atomique (SNPCEA-CFDT)³, puis Syndicat national CFDT du personnel de l'énergie atomique (SNPEA-CFDT) en 1975. Cette même année, il publie un important dossier qui aborde les problèmes les plus délicats et les plus controversés des nuisances liées à l'utilisation de l'énergie nucléaire⁴.

Historique de la conservation

Aucun classement n'existait avant 1985, année de création du service des Archives confédérales de la CFDT. L'origine du premier classement vient de la découverte dans des boîtes d'archives dans la seconde moitié des années quatre-vingt d'une série d'affiches éditées par les unions départementales CFTC, à l'occasion des premières élections des administrateurs des caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales du 24 avril 1947⁵.

Les affiches conservées par le service des Archives confédérales ont été classées et référencées une première fois en 1994 dans une série A. En 2016, les Archives confédérales de la CFDT ont entrepris une refonte générale du cadre de classement des fonds figurés et reclassé l'ensemble de la collection des affiches des syndicats.

Modalités d'entrée

Modalités d'entrées inconnues.

Contenu

Présentation du contenu

Cette collection reflète la communication par affichage de quelques syndicats CFDT, entre les années 1960 et les années 1970. Cette collection ne peut prétendre à l'exhaustivité de la production des affiches de ces organisations.

Évaluation, tris et éliminations

Quand ils existaient, deux doublons maximum ont été conservés pour chaque affiche.

Accroissements

La collection des affiches des syndicats CFDT est close. Aucun accroissement n'est à prévoir. Néanmoins, la faible production conservée à ce jour peut être complétée par des dons ou découvertes fortuites. En ce cas, la cotation est réalisée en continu.

Mode de classement

Les affiches classées et référencées une première fois en 1994 rassemblaient dans une même collection la production de nombreuses organisations CFDT (confédération, fédérations, unions régionales, départementales et locales, fédérations professionnelles, syndicats), des pièces pour lesquelles il n'était pas possible d'identifier clairement le producteur (intersyndicales) ou sans rapport avec la CFDT (associations, partis politiques, organisations syndicales étrangères). Les Archives confédérales ont fait le choix en 2015 de refondre ce classement sur le principe du respect des fonds ou de collection homogène. La série A a été abandonnée au profit d'une série CFI. Pour ce qui relève des syndicats, le choix a été fait de

³ 5^{ème} congrès SNPCEA CFDT, Dijon, 11-14 mai 1972. Archives interfédérales, FB/1/584.

⁴ *L'électronucléaire en France : sécurité nucléaire, impact sur l'environnement, conditions de travail*, SNPEA-CFDT, avril 1975, 206 p. Archives interfédérales, FB/1/584.

⁵ Louissette Battais, *Inventaire des affiches, plans, dessins. Série A*. Archives confédérales CFDT, septembre 1994, p.3.

réunir dans une même collection les affiches produites par des syndicats. Les affiches ont été classées par producteur, puis cotées en continu, par ordre chronologique.

Structure de la description

En l'absence de règle archivistique propre pour la description des fonds figurés⁶, la solution retenue pour décrire les affiches, s'inspire de la norme de bibliothéconomie Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*. Néanmoins, certaines libertés ont été prises pour rendre la description compréhensible aux yeux du public⁷. L'essentiel ici a été de conserver une ponctuation rigoureuse et homogène tout au long de l'instrument de recherche.

Exemple de description :

CFI/10/5 **Antillais, Guyanais, Réunionnais. Dans l'action... Arrachons nos revendications. Congé cumulé tous les 2 ans. 10 jours de congé annuel hors cumul. Créations d'emplois dans les DOM... Signons massivement la pétition. Tous ensemble... 8 avril 1976 avec le grand rassemblement...** [aucune illustration, texte noir sur fond jaune orangé] / [non identifié]. - s.l. : Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne, 1976 (s.l. : s.n.). - 1 affiche texte ; 40 x 30 cm.

1976

○ Titre principal et éléments descriptifs de l'illustration :

Le titre est reporté en gras pour le rendre plus visible aux yeux du lecteur. Suit immédiatement entre crochets ([]) une restitution de l'illustration figurant sur l'affiche.

Dans l'exemple supra :

Antillais, Guyanais, Réunionnais. Dans l'action... Arrachons nos revendications. Congé cumulé tous les 2 ans. 10 jours de congé annuel hors cumul. Créations d'emplois dans les DOM... Signons massivement la pétition. Tous ensemble... 8 avril 1976 avec le grand rassemblement... [aucune illustration, texte noir sur fond jaune orangé]

○ Mentions de responsabilité :

Introduit par une barre oblique ou un slash, le nom des personnes ou des collectivités ayant participé au contenu intellectuel et artistique des pièces, précède leur fonction restituée entre crochets [illustrateur]. Ces mentions de responsabilité sont essentielles pour envisager une nouvelle représentation ou reproduction de l'affiche, notamment dans le cadre d'un projet de valorisation (pièces soumises au droit d'auteur).

Dans l'exemple supra :

/ [non identifié].

○ Lieu d'édition et nom de l'éditeur :

Introduit par un point, espace, tiret (. -), le lieu est séparé du nom par deux points (:).

Dans l'exemple supra :

⁶ Dans le cas de documents figurés comme une affiche, la description par le moyen d'une analyse synthétique du type « Objet. – Action : typologie documentaire. » ne semblait pas pertinente pour bien cerner le contenu et les caractéristiques techniques de la pièce décrite.

⁷ Norme Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*. La description que prescrit la norme se décompose en 8 zones qui correspondent à celles de la description bibliographique normalisée (ISBD).

. - s.l. : Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne

o Date :

En règle générale, on dispose d'une seule date, correspondant soit à la date d'édition, soit la date d'impression, soit la date de diffusion (quand l'affiche est extraite d'une publication CFDT).

Introduite par une virgule (,), la date se retrouve à la fois dans la description et dans la colonne « dates extrêmes ». Cette répétition, qui n'en est pas vraiment une, a été jugée utile dans la mesure où la date mentionnée dans la description peut être précisée au jour près (jj mois année), notamment quand il s'agit d'une pièce extraite d'une publication hebdomadaire, telle que *Syndicalisme Hebdo*. La colonne « dates extrêmes » restitue seulement l'année ou la période approximative, afin de faciliter la lecture.

Si la date ou l'année est connue à travers l'affiche décrite, on l'indique telle quelle :

, JJ mois AAAA ou AAAA.

Toute date restituée à partir d'une autre source d'information que l'affiche est mise entre crochets :

, [AAAA]

Si l'année restituée est approximative on l'indique entre crochet, précédée de l'abréviation de « circa » :

, [ca AAAA]

Si la date ne peut être restituée à l'année, on donne une période approximative entre crochets précédée de l'abréviation de « circa » :

, [ca AAAA-AAAA]

Dans l'exemple supra :

, 1976

o Lieu d'impression et nom de l'imprimeur :

Introduit et clôt par des parenthèses (()), le lieu est séparé du nom par deux points (:). Si le lieu et/ou le nom de l'imprimeur sont inconnus, on l'indique par les abréviations « sans lieu » et « sans nom ».

Dans l'exemple supra :

(s.l. : s.n.).

o Caractéristiques techniques :

Elles se limitent ici au nombre et type de document décrit, ainsi que ses dimensions (hauteur x largeur cm).

Elles sont introduites par un point, espace, tiret (. —). Au nombre de pièces, suit immédiatement le type de document ; si la pièce ne comporte aucune illustration, il est alors précisé « texte ». Les dimensions sont précédées d'un point-virgule (;) et s'achèvent par un point (.).

Dans l'exemple supra :

. - 1 affiche texte ; 40 x 30 cm.

o Zone de note(s) :

Des notes peuvent préciser ou compléter la description formelle. Relatives à la pièce décrite, elles permettent de justifier la date ou la période approximative restituée, ainsi que tout autre élément jugé utile, telles que les références de la publication de laquelle est extraite l'affiche. Les notes se trouvent à la ligne, après la description et s'achèvent par un point (.). S'il y a plusieurs notes, elles sont séparées par point, espace tiret (. —).

Dans l'exemple supra :

-aucune note-

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Statut juridique : archives privées.

Toutes les affiches sont libres d'accès et communicables en salle de lecture, sauf instruction contraire liée aux conditions de conservation. Ainsi, les affiches CFI/10/6 et 7 ne sont pas communicables pour des raisons liées à leur état de conservation.

Conditions de reproduction

Par les Archives confédérales

En vertu d'une exception à des fins de conservation, l'auteur d'une affiche ne peut s'opposer à « la reproduction d'une œuvre et sa représentation effectuées à des fins de conservation ou destinées à préserver les conditions de sa consultation à des fins de recherche ou d'études privées par des particuliers, dans les locaux de l'établissement et sur des terminaux dédiés [...] par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial »⁸. Selon ces conditions, les Archives confédérales sont en droit de procéder à une numérisation de la totalité des affiches, et de rendre communicable, sur un poste informatique en salle de lecture, les fichiers images issus de la numérisation.

Par une tierce personne

Reproduction soumise à autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit (jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur), en droit de demander la perception de droits patrimoniaux.

Dans le cas des œuvres collectives, comme des œuvres pseudonymes et anonymes, la durée de ces droits est de soixante-dix ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle où l'œuvre a été publiée (art. 123-3 du CPI). Œuvre orpheline non reproductible. En cas d'utilisation, faire porter la mention « Archives CFDT ».

Langues et écriture des documents

Français

Instrument de recherche

Inventaire analytique numérique.

Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

Archives confédérales de la CFDT, Paris.

Sources complémentaires

⁸ La directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, a été transposée dans le droit français par la loi n°2006-691 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi « DADVISI ». Cette loi a été codifiée dans le Code de la propriété intellectuelle. Pour l'exception à des fins de conservation, voir le 8° de l'article L122-5 du CPI [[en ligne](#)]. Consulté le 19 avril 2016.

Archives

Archives interfédérales CFDT

- FFCE/55/1-FFCE/55/14 : Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne (STIC-CFDT), statuts, congrès et assemblées générales, Bureau régional, relations avec la Confédération et la fédération de la Chimie, relations avec le syndicat Chimie CFDT de Seine-et-Marne, plan de développement (1913-1997).
- FN/17/454-FN/17/455 : Activités du Syndicat parisien de la Banque CFDT (1979-1982).
- FB/1/584 : Congrès et prises de positions du Syndicat CFDT de l'énergie atomique (1972-1980).

Bibliographie

Histoire syndicale

- BRANCIARD (Michel), *Histoire de la CFDT, soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990, 365 p.
- GEORGI (Frank), *L'invention de la CFDT, 1957-1970 : Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier ; CNRS Éditions, 1995, 651 p.
- LAUNAY (Michel), *Le syndicalisme chrétien en France de 1885 à 1940. Origines et développement*, thèse de doctorat d'Etat en histoire, soutenue à l'Université de Paris I, le 28 mars 1981. Paris, [s.n.], 1980, 5 vol., 2551 f.
- TALMY (Robert), *Le syndicalisme chrétien en France (1871-1930) : difficultés et controverses*, Paris, Éditions Bloud & Gay, 1965, 257 p.

Images et communication

- BAUTIER (Roger), CAZENEUVE (Élisabeth) *Les origines d'une conception moderne de la communication. Gouverner l'opinion au XIX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 144 p.
- CFDT, *Guide de la communication syndicale*, Paris, CFDT Productions, 1994, 269 p.
- Codhos, *Le monde ouvrier s'affiche : un siècle de combat syndical*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2008, 128 p.
- GERVEREAU (Laurent), *Voir, comprendre, analyser les images*, « Guides Repères », La Découverte, Paris, 1994, 191 p.
- NEUSCHWANDER (Claude), CHARPENTIER (Jean-Marie), dir., *La communication dans tous ses états*, Paris, Syros, 1986, 215 p.
- OLIVESI (Stéphane), *La communication syndicale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2013, 226 p.

Affiches

- GERVEREAU (Laurent), *Histoire mondiale de l'affiche politique, Effrayer, manipuler, convaincre !*, Paris, France loisirs, octobre 1996, 200 p.

- WEILL (Alain), *Encyclopédie de l'affiche*, Hazan, 2011, 392 p.

Droit d'auteur

- *Code de la propriété intellectuelle*, version consolidée au 5 janvier 2017 [en ligne]. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414> (Consulté en janvier 2017)

Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

La description de ce fonds a été réalisée par Nicolas Perrais, archiviste, sous la direction d'Hélène Saudrais, responsable des Archives confédérales de la CFDT.

La réflexion ayant conduit au schéma description du corps de l'instrument de recherche, peut être consultée dans le mémoire d'études rédigé en 2016 par Nicolas Perrais, « les archives de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : reclassement du fonds des affiches confédérales », disponible en salle de lecture des Archives de la CFDT.

Règles ou convention

Cet instrument de recherche a été rédigé selon la norme générale et internationale de description archivistique ISAD (G). La description archivistique s'inspire de la norme de bibliothéconomie Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*.

Date de la description

Avril 2017.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Terme	Abréviation
Centimètre	cm
Circa	ca
Confer	cf.
Non coté ⁹	nc
Sans lieu	s.l.
Sans nom	s.n.

⁹ Abréviation utilisée dans la table de concordance en annexe.

PLAN DE CLASSEMENT

Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne (STIC-CFDT)	12
Syndicat parisien de la Banque CFDT	12
Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne	12
Syndicat CFDT de l'énergie atomique	13

INSTRUMENT DE RECHERCHE

Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne (STIC-CFDT)

- CFI/10/1 **Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne. Flash n°8... Du temps pour vivre au rythme quotidien.... Pour vivre mieux et cela tous les jours de la semaine : 7 h. de travail/jour, 35 heures/semaine.** [affiche sous forme de « une » de journal. Texte rouge sur fond blanc] / [non identifié]. - s.l. : Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne, [ca 1974-1975] (s.l. : s.n.). - 1 affiche texte ; 64 x 45 cm.
Date d'après le logo. [ca 1974-1975]
- CFI/10/2 **États généraux des adhérents. STIC-CFDT. À la Confédération de Belleville le 30 janvier 1987...** [quatre mains turquoises aux ongles vernis se tenant la main pour former un carré. Texte noir et violet sur fond blanc] / J. Heulo [illustrateur]. - s.l. : Syndicat des travailleurs des industries chimiques de la région parisienne, [ca 1974-1975] (s.l. : s.n.). - 1 affiche texte ; 60 x 40 cm.
Date d'après le logo. [ca 1974-1975]

Syndicat parisien de la Banque CFDT

- CFI/10/3-
CFI/10/4 **Du temps... Des moyens... pour vivre [série de deux affiches].** [non identifié]. - s.l. : Syndicat parisien de la Banque CFDT, [ca 1974-1975] (s.l. : s.n.). - 2 affiches couleurs.
Date d'après le logo. [ca 1974-1975]
- CFI/10/3 **35 heures.** [personnages escaladant une paroi, ayant dépassé le seuil des 40 heures et essayant d'atteindre celui des 35 heures. Texte rouge et noir sur fond blanc] ; 42 x 29,5 cm [ca 1974-1975]
- CFI/10/4 **1500 F à l'embauche. 250 F pour tous !** [homme en costume effrayé devant deux boîtes à ressort desquelles sortent des revendications CFDT. Texte noir et rouge sur fond blanc] ; 29,5 x 42 cm. [ca 1974-1975]

Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne

- CFI/10/5 **Antillais, Guyanais, Réunionnais. Dans l'action... Arrachons nos revendications. Congé cumulé tous les 2 ans. 10 jours de congé annuel hors cumul. Créations d'emplois dans les DOM... Signons massivement la pétition. Tous ensemble... 8 avril 1976 avec le grand rassemblement...** [aucune illustration, texte noir sur fond jaune orangé] / [non identifié]. - s.l. : Syndicat PTT-CFDT de la région parisienne, 1976 (s.l. : s.n.). - 1 affiche texte ; 40 x 30 cm. 1976


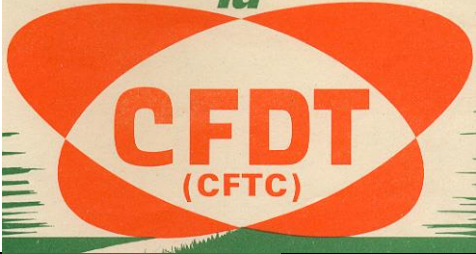


Syndicat CFDT de l'énergie atomique

- CFI/10/6-
CFI/10/7 **Racket... dans l'industrie nucléaire [série de deux affiches].** [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : Syndicat CFDT de l'énergie atomique, [ca 1964-1975] (Paris : SIM, 18-20 rue du Faubourg-du-Temple, 75011) - 2 affiches ; 91 x 60 cm. [ca 1964-1975]
- CFI/10/6 [bande dessinée en treize vignettes. Texte noir sur fond blanc]. [ca 1964-1975]
- CFI/10/7 [bande dessinée en treize vignettes. Texte noir sur fond bordeaux et blanc]. [ca 1964-1975]
- CFI/10/8 **Condamnés à réussir. Un film 16 mm couleur sur l'usine de traitement des combustibles nucléaires irradiés et de stockage des déchets radioactifs de La Hague (France), réalisé par le collectif Ciné-Information-Documents avec la collaboration des travailleurs CFDT de l'usine et la participation d'habitants de la région, de scientifiques et de syndicalistes.** [visage d'un homme dans une combinaison de protection de radiation nucléaire tenant dans sa main une usine de traitement de déchets radioactifs. Texte noir sur fond ocre] / [non identifié]. - s.l. : Syndicat CFDT de l'énergie atomique, [ca 1976-1977] (Paris : CFDT - Atelier de reprographie). - 1 affiche couleur ; 62 x 45 cm.
Date d'après le texte au verso. [ca 1976-1977]

ANNEXE

Tableau des logotypes de la CFDT

Dernière mise à jour : mars 2016







N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
1		<p style="text-align: center;">~ 1964 (très peu utilisé)</p>
2		<p style="text-align: center;">~ 1964-1965 (très peu utilisé)</p>
3		<p style="text-align: center;">1964-1975</p>
4		<p style="text-align: center;">~ 1969 ? (très peu utilisé)</p>

N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
5		<p>~ 1969 (très peu utilisé)</p>
6		<p>~ 1969-1976 ?¹⁰ (très peu utilisé)</p>
7		<p>~ 1973¹¹ (très peu utilisé)</p>
8		<p>~ 1973¹² (très peu utilisé)</p>
9		<p>Très peu utilisé ~ 1974-1975</p>

¹⁰ Affiches récolées en 2016 n° 445, 507-509, 1720.

¹¹ Affiches récolées en 2016 n° 507-509, 1720.

¹² Affiche récolée en 2016 n°1390 (UD de Loire-Atlantique).

N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
10		1976-1988 ¹³
10		1976-1988
11		1988-2000 ¹⁴
12		2000-2012 ¹⁵
13		2012- ¹⁶
13		2012-

¹³ Décision d'utiliser un logo unique pour toute la CFDT. Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°1590, 4 mars 1976. Archives confédérales, CF/1/21.

¹⁴ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°2234, 17 novembre 1988. Archives confédérales, CF/1/30.

¹⁵ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°2811, octobre 2000. Archives confédérales, CF/1/36.

¹⁶ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°3384, 6 décembre 2012. Archives confédérales, CF/1/46.


N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
13	 The logo consists of a large orange circle containing the text 'Cfdt:' in white. Below the circle, the text 'S'ENGAGER POUR CHACUN' and 'AGIR POUR TOUS' is written in orange.	2012-

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance des cotes définitives de l'inventaire méthodique CFI/10 publié en 2017, des cotes de l'inventaire « *Affiches, plans, dessins – Série A* » publié en 1994.

Cote (2017)	Ancienne cote (1994)
CFI/10/1	3 A 59
CFI/10/2	4 A 147
CFI/10/3	3 A 141
CFI/10/4	3 A 141
CFI/10/5	nc
CFI/10/6	5 A 98
CFI/10/7	5 A 99
CFI/10/8	5 A 96

INDEX DES ILLUSTRATEURS

Note : le renvoi se fait à la page.

H

Heulo, J., 14

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Liste des abréviations.....	10
Plan de classement.....	11
Instrument de recherche.....	12
Annexe	14
Table de concordance.....	18
Index des illustateurs.....	19